

Charte Hospitalité VIP RCSA

A l'instar des valeurs du club, les espaces d'hospitalité du Racing Club de Strasbourg Alsace sont des espaces de convivialité propices au relationnel et aux échanges des Partenaires et Clients du club avec leurs invités, qu'ils soient clients, prescripteurs, collaborateurs, amis, ou membres de leur famille.

Cette Charte Hospitalité a été conçue et inspirée par l'esprit du règlement intérieur du stade et de la réglementation sécurité appliquée par la Ligue de Football Professionnelle.

La qualité des prestations proposées dépend également de la connaissance et compréhension de quelques principes de courtoisie que nous vous rappelons ici.

Horaires des prestations :

Des horaires d'ouverture sont fixés pour chacun des espaces. Ils diffèrent d'un espace à l'autre en raison de la nature et diversité des prestations proposées.

Ils sont mentionnés dans les fiches pratiques de chacune des prestations.

Nous vous invitons à les respecter et à les faire respecter

Contrôle d'accès :

Comme tout établissement recevant du public, le stade est soumis à des dispositions strictes d'accueil et de remplissage maximum imposées par la Préfecture.

Il s'agit d'un principe obligatoire appliqué dès votre arrivée au parking, à l'entrée du stade, à l'entrée de votre espace afin d'assurer votre sécurité.

Votre titre d'accès vous donne accès au(x) seul(s) espace(s) et prestation(s) dont vous êtes bénéficiaire, et non à l'ensemble des autres espaces, occupés par d'autres ayant-droits.

Afin de vous assurer une pleine jouissance de vos prestations, il est possible que des contrôles soient effectués inopinément. Nous vous remercions de votre compréhension.

Respect des personnels :

L'ensemble des personnels prestataires intervenants est formé et briefé pour vous apporter une prestation conviviale, sympathique et professionnelle. Evoluant dans le cadre de leur activité professionnelle, ils obéissent à des consignes diligentées par le club.

Nous vous invitons à respecter un comportement courtois et approprié en toutes circonstances à leur égard qu'ils soient : contrôleurs à l'accès, agents d'accueil, hôtesse, personnels de service, personnels et membres du club.

Tenues correctes :

Aucun dress code n'est imposé dans les espaces d'hospitalité du Racing. Une tenue correcte et de ville est demandée afin de respecter la qualité de prestations proposées aux Partenaires et clients du Racing.

Présence des enfants :

La présence des enfants est autorisée sous réserve de présentation d'un titre d'accès (billet + accès VIP) et sous la responsabilité d'un accompagnant majeur et responsable.

Nous attirons votre attention sur le fait que les seuils de remplissage maximum des espaces ne permettent pas de délivrer des places supplémentaires au-delà de vos places contractuelles, sous couvert de la taille ou de l'âge.

Comportements alcoolisés :

Les faits et débordements liés à des états d'ébriété ne sont pas souhaités au sein des espaces d'hospitalité du Racing. En cas d'ivresse publique manifeste observée, le personnel de service est autorisé par le club à stopper le service. En cas de doute, des alcootests seront mis à disposition des concernés sur demande exprimée auprès du responsable de salon. Le recours au service de taxi est également recommandé.

Responsabilité des ayant-droits contractuels :

Les Partenaires et clients des espaces d'hospitalité sont responsables de leurs actes et comportements pour eux-mêmes comme pour leurs invités.

Qualité et progrès continu :

Désireux d'améliorer en continu les prestations proposées, nous sommes à l'écoute de vos remarques et suggestions, que ce soit lors des enquêtes de satisfaction ou ponctuellement à l'occasion d'un problème, dysfonctionnement que vous auriez remarqué.

Merci de votre soutien et adhésion à l'esprit de cette charte afin que les espaces d'hospitalité du Racing soient et demeurent le lieu incontournable du relationnel à Strasbourg et en Alsace !

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques sur l'adresse mail : servicing@rcstrasbourg.eu